

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 20

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé récit militaire
Autor: Sales, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247982>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

En 1307, l'abbé Bourcard consulte l'évêque de Bâle, Othon de Grandson. et lui demande à qui appartient la dime des *novales* ou terres traichement défrichées. L'évêque lui répond, le 11 juillet, qu'il a consulté des hommes de loi et que la dime des *novales* appartient de droit commun aux recteurs des églises paroissiales¹⁾. Dans un second acte daté du même jour l'évêque déclare qu'il a vu un privilège accordé par le pape Honorius à l'abbaye de Bellelay, et qu'en vertu de ce privilège ce monastère est exempté de la dime des *novales*²⁾.

Tout en veillant aux intérêts de son monastère, l'abbé Bourcard ne perd pas de vue ceux des colons qui sont venus, depuis une quinzaine d'années, s'établir sur les terres de l'abbaye, aux Genevez et dans les environs. Il s'adresse à l'évêque de Bâle et le prie de bien vouloir ratifier l'acte d'Henri d'Isny (1307) et de prendre comme son prédécesseur les habitants de la courtière de Bellelay sous sa protection. Et Othon de Grandson déclare le 3 juillet 1307 en se servant pour ainsi dire des mêmes termes que Henri d'Isny, que sa volonté est de protéger les étrangers qui s'établissent sur les terres du monastère et que, les droits des églises paroissiales réservés, il exempte les colons de toutes servitude, à condition toutefois que chaque famille lui paiera, à lui ou à ses officiers, en reconnaissance de sa souveraineté, un cens annuel d'un chapon et d'une émine d'avoine (mesure de Moutier-Grandval) et que tous concourent, en cas de besoin, à la défense de la patrie³⁾.

1) Trouillat, III, 116.

2) Trouillat, III, 687.

3) Trouillat, III, 116.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 15

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Alors, il s'embrassèrent, et carrément. Puis ils partirent à pied, après avoir convenu que ce n'était pas la peine de dépenser une voiture. Césaire la regardait par côté; et, comme les passants la regardaient aussi, il pensait que sa beauté faisait sensation et en était fier. Il admirait ses couleurs fortes, ses hanches larges, sa belle poitrine et sa taille si solide dans son élégance; et il était tout remué lorsqu'elle levait vers lui ses doux yeux bleus. Il jeta un coup d'œil dédaigneux à toutes les femmes qu'il ren-

Bien plus que par ses détails administratifs, l'attention de l'abbé Bourcard fut attirée par les événements qui s'accomplissaient à Nugerol et par la création d'un nouveau monastère à Porte-du-Ciel.

Nous avons vu que Pierre Reich de Reichenstein, évêque de Bâle de 1286 à 1296, avait terminé en 1288 le château de Schlossberg, commencé en 1284 par son prédécesseur Henri d'Isny. L'existence de cette forteresse ne mit pas fin aux conflits entre les comtes de Neuchâtel et l'évêque de Bâle.

De nouvelles difficultés surgirent dès 1295. Le 12 décembre de cette année, les frères Jean et Thierry d'Aarberg, seigneurs de Valengin et parents des comtes de Neuchâtel se déclarèrent vassaux de l'évêque de Bâle, Pierre Reich de Reichenstein, auquel ils cédèrent ainsi la souveraineté de *Bonneville* ou *Neuveville*, au val de Ruz, du château de Valengin et du val de Ruz¹⁾. Furieux de cet acte, Rodolphe de Neuchâtel attaqua les sires de Valengin, puis, le 28 février 1296, infligea une défaite sanglante dans les champs de Cofrane aux troupes que l'évêque de Bâle avait envoyées au secours de ses alliés et qui se composaient d'hommes de la vallée de Delémont, de Saint-Ursanne, de la prévôté de Moutier et de la courtière de Bellelay. Faits prisonniers, Jean et Thierry d'Aarberg furent contraints de payer rançon, d'annuler leur contrat avec l'évêque de Bâle et de reconnaître Rodolphe comme leur suzerain. (14 août 1296.)

Rodolphe de Neuchâtel reprend les armes dès la fin de 1300 ou le commencement de 1301, fait le siège de *Bonneville*, s'en empare le 28 avril 1301, la réduit en cendres, et se portant rapidement sur Valengin, force une seconde fois Jean et Thierry d'Aarberg d'acheter la paix

1) Trouillat, II, 596 et 601.

contrait, aux blondes surtout; aucune n'avait ces cheveux fins d'une nuance à la fois si chaude et si sèche. Il prononça, tout à coup.

— Ah! Je t'aime ben, Maline... Mais qué malheur!

Elle voulu l'interroger sur la nature de ce malheur; il devint cramoisi et ne répondit rien.

— Pourtant, s'écria Marceline, tu dois savoir ?...

— C'est un accident... Firmin te le dira... Un accident... et puis la faute du vin.

Elle comprit qu'elle n'en tirerait pas davantage pour l'instant; et elle resta silencieuse jusqu'à la rue Royale. Elle ne songeait pas à regarder Paris; mais la place de la Concorde la stupéfia. Césaire lui expliqua ce que c'était que l'obélisque; puis il lui montra les Champs-Élysées, le Cours-la-Reine.

et de lui prêter hommage pour le château de Vallengin¹⁾

Complètement ruinés, les habitants de *Bonneville* abandonnèrent pour la plupart le val de Ruz pour aller s'établir au pied du Schlossberg sur le territoire de la Blanche-Eglise, où l'évêque de Bâle, Pierre d'Aspelt, leur offrit un refuge. C'est là, dans de pauvres et misérables cabanes qu'ils demeurèrent pendant 11 ans. En 1312, l'évêque Gérard de Vuippens (1309-1325) qui avait succédé à Othon de Grandson (1306-1309) sur le siège épiscopal de Bâle, prit la résolution de fonder au pied du Schlossberg une ville qui recevrait dans ses murs les habitants de *Bonneville* ainsi que les anciens paroissiens de la *Blanche-Eglise* et servirait de rempart à ses états contre le remuant comte de Neuchâtel (1312). Il apporta dans un tonneau l'argent nécessaire à cette construction et se mit immédiatement à l'œuvre. Les travaux avancèrent rapidement et la petite ville de *Neuveville* était entourée de murailles et à peu près terminée en 1318.

L'opposition n'avait cependant pas fait défaut à Gérard de Vuippens. La ville de Berne avait réclamé et menacé, mais l'évêque de Bâle l'avait apaisée en lui versant une somme de 1300 livres. Quant au comte de Neuchâtel, il reprit les armes en 1315 sous prétexte que Gérard de Vuippens avait outre-passé les droits à Lignères et à St-Maurice de Nugerol (localité située dans le voisinage de la gare actuelle de Landeron). L'évêque de Bâle appela le comte de Kibourg à son secours. Les deux alliés réunirent leurs troupes à Bienne et s'avancèrent jusqu'à l'extrémité occidentale du lac de Bienne, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la petite ville du Landeron. Là ils furent attaqués vigoureusement par Rodolphe de Neuchâtel avec toutes ses for-

1) Matile, Histoire de Vallengin, p. 31.

— Nous passons là, le matin, quand les Parisiens dorment encore.

Elle reconnaissait bien les avenues que Firmin lui avait décrites dans ses lettres; et soudain, elle devina le Champs-de-Mars en face des tours du Trocadéro.

— Oui, c'est bien cela! dit Césaire ébaubi.

— Et ça... c'est l'esplanade des Invalides ?

— Oui, oui.

Eux, ils avaient mis plusieurs semaines à s'orienter dans le quartier. Elle, était chez elle, tout de suite. Ils traversèrent l'Esplanade en biais, rencontrant des camarades qui les saluèrent en goguenardant. Césaire ne s'en fâchait qu'à demi. Ils aboutirent enfin à la rue Saint-Dominique, coupèrent le boulevard Latour-Maubourg; et, au coin de l'avenue Bosquet, Césaire désigna une grande bâtisse, aux murs gris cou-

ces réunies. Les soldats du comte de Kibourg lâchèrent pied après une courte résistance et leur fuite eut pour conséquence la retraite des troupes de Gérard de Vuippens. Cependant le Schlossberg et Neuveville ne furent pas pris. La paix se conclut à Bienne, le 23 juin 1316, grâce à l'intervention du duc Léopold d'Autriche. Il fut statué que les prisonniers seraient remis en liberté, que le comte Rodolphe renoncerait à toutes ses prétentions sur Neuveville au pied du Schlossberg, qu'il serait libéré désormais de tout vasselage à l'égard de l'évêque, que le ruisseau de *Vaux* quicoule au pied du Schlossberg servirait de limite aux deux états, que l'évêque de Bâle n'établirait aucun ouvrage fortifié entre le ruisseau du *Vilie* et celui de *Vaux*, tandis que le comte de Neuchâtel ne construirait pas de forteresse entre le ruisseau de Vaux et Neuchâtel).

Ce traité et ces engagements n'empêchèrent pas Rodolphe de Neuchâtel de se mettre à construire le Landeron, construction en vue de laquelle, il avait acheté en 1315 de l'abbé de St-Jean, pour un cens annuel de 25 sols, une vaste prairie située sur la rive gauche de la Thièle. Il voulait bâtir une ville en cet endroit. L'entourer de murs et de fossés et l'opposer à la Neuveville et au Schlossberg. De là un nouveau traité d'Alliance offensive et défensive signé à Bâle, le 2 mars 1317, entre Gérard de Vuippens et Jean d'Aarberg, sire de Valengin²⁾. Cette alliance fut-elle suivie d'hostilités contre le comte de Neuchâtel ? Cela ne paraît pas probable, car en ce moment-là, Gérard de Vuippens fut occupé ailleurs. Le comte de Kibourg, son ancien allié lui réclamait la somme qui lui avait été promise pour son concours en 1315 et Gérard déclarant ne lui rien devoir, parce que les gens de Kibourg, par leur fuite, avait été cause de la perte de la bataille et de la mauvaise issue de la campagne. Le comte de Kibourg, prit les armes en 1318 et voulut s'emparer de Bienne, mais les Biennois prévenus à temps firent bonne contenance, et au moment même où Gérard de Vuippens accourait à leur secours, mirent leur ennemi en fuite et le poursuivirent jusqu'à Soleure³⁾.

(A suivre)

JECKER, curé.

Le Jura il y a cent ans.

C'est vers cette époque qu'on tenta de forcer Rome à embrasser aussi la révolution ; mais le général Duphot périt dans l'émeute provoquée

1) Trouillat, III, 236. Matile, Monuments I, n. 244.

2) Trouillat, III, 250.

3) Bläsch, Histoire de Bienne, p. 87.

verts d'ardoise ; mais il n'eut pas besoin de parler.

— Le Gros-Caillou ? balbutiait Marceline.

— Oui... c'est là qu'il est.

Et il se perdit en explications pour lui faire comprendre où était sa chambre. A chaque instant, des officiers passaient, l'interrompant, parce qu'il fallait les saluer. Elle aussi saluait, en ébauchant une révérence.

— Et où tu vas me mener ? demanda-t-elle.

— Tout près, en face.

Mais elles s'arrêtèrent longuement devant la grande porte, surmontée de sculptures, de l'hôpital. Et Césaire dut l'entraîner vers la petite rue de l'Exposition. Elles s'arrêtèrent de nouveau, s'appuyant contre la fontaine élevée à l'entrée de la rue. Elle murmurait ;

— Et dire que je peux point le voir !

— Non... Dimanche... Viens donc !

Il la conduisit à l'hôtel de l'Arcade, un brave

par lui. D'un autre côté, on osa attenter à la liberté de Pie VI, et Berthier eut ordre de le conduire en France, où le pontife mourut dans la ville de Valence, à l'âge de 80 ans, en février 1799.

Le 28 avril 1792, le prince-évêque de Bâle, Joseph de Roggenbach, quitta Porrentruy pour se rendre à Bienne et le lendemain 29 le général français Custine, à la tête de quatre mille hommes, envahit l'évêché. Après une occupation de onze mois par des troupes françaises, ce pays fut incorporé à la France par décret du 23 mars 1793 de la Convention, et forma le département du Mont-Terrible. Ce nouveau département comprit deux arrondissements, Porrentruy et Delémont. Porrentruy comptait huit cantons : Porrentruy, Cornol, Chevenez, Cœuve, Saint-Ursanne, Epauvillers, Saint-Brais et Saignelégier. — Delémont, cinq : Delémont, Vicques, Glovelier, Laufon et Reinach. La prévôté de Moutier-Grandval, l'Erguel, Bienne et Neuveville ne furent occupées par les troupes françaises qu'à partir du 15 décembre 1797, attendu qu'ayant un traité d'alliance avec Berne, elles jouirent pendant ce temps de la neutralité qui était accordée à la Suisse. Néanmoins l'organisation du département du Mont-Terrible laissa toujours bien à désirer, car jusqu'à sa suppression, le 16 février 1800, et à son incorporation au département du Haut-Rhin qui suivit, il fut toujours occupé par les troupes françaises.

Dès la fin de 1797, ces mêmes troupes ayant occupé la partie suisse de l'évêché de Bâle, entrèrent dès les premiers jours de janvier 1798 dans le Pays de Vaud où le peuple des campagnes était encore attaché au gouvernement bernois, mais où l'on avait eu soin d'exciter, dans les villes, des soulèvements populaires. Le trouble et l'inquiétude produits par les premières séditions duraient encore, lorsque les Français arrivant sous la conduite du général Ménard, le Pays de Vaud fut déclaré libre, et l'argent des caisses publiques mis à la disposition du Directoire français et de ses agents.

(A suivre)

J. G.

Le Pion !

Le censeur nous présente sommairement M. Languette, notre nouveau maître d'études, et se retire.

Alors, retranchés derrière nos dictionnaires, nous nous livrâmes à un examen sournois de l'ennemi.

L'ennemi avait une figure douce, timide, triste ; il était vêtu ridiculement d'une redingote mal coupée, d'un gilet à fleurs et d'un pantalon trop court qui découvrait deux gros souliers à bouts

petit hôtel de famille, dont la tournure lui avait convenu et sur la clientèle duquel il s'était méticuleusement renseigné.

— Voici la personne que je vous ai annoncée ! dit-il triomphalement.

On les conduisit au quatrième étage, et on les laissa dans une chambre de huit mètres carrés, bien propre, meublée d'un petit lit, d'une table, d'une table-toilette, d'une commode et de deux chaises. La brique du parquet était peinte en rouge et encaustiquée ; les rideaux des fenêtres et du lit étaient unis mais fraîchement repassés ; et tous ces modestes meubles reluisaient. Cela fit bonne impression à Marceline.

Je serai bien ici, dit-elle.

Césaire, qui rangeait ses petits colis, se redressa enchanté. Et il expliqua, à son amie, comme en s'excusant, pourquoi il avait choisi une chambre au quatrième étage. D'abord, on avait plus d'air ; et ensuite, on était moins dérangé par les bruits de la rue.

carrés ; une cravatte de laine noire entourait le col de sa chemise en grosse toile de ménage écarlée.

Tout cela était scrupuleusement propre, mais repris, élimé, usé.

A peine installé dans la chaise il se mit à lire, n'osant affronter les quarante paires d'yeux féroces qu'il sentait braquer sur lui...

Il était jugé !

« Chahutable ! » — me dit laconiquement mon voisin Coquaud, de son surnom Bel-Eil ; et Bel-Eil se mit à télégraphier à toute l'étude son appréciation personnelle.

« Chahutable !... » Chacun de nous vit s'ouvrir devant soi une perspective d'inénarrables félicités.

L'opinion générale fixée, Bel-Eil fit claquer son pouce ; le pion leva la tête.

— M'sieu, aller au poêle ?

Le pion fit de la tête un signe d'acquiescement.

Bel-Eil, gibier de séquestre, se mettait perpétuellement — pour notre plus grande jubilation, à nous, et pour la plus grande désolation de nos professeurs — en frais de nouvelles combinaisons marchaviéliques... Quoi d'incédit avait germé dans sa diabolique cervelle ?

— Je vais le tâter — me dit-il en se levant.

Et nous le vîmes s'accroupir gravement devant le poêle, exhiber une pipe en terre, et la bourrer de craie...

— Pardon, monsieur, se hasarda de dire le pion, je me vois dans l'obligation de vous faire observer que les Règlements défendent de fumer...

— Fume pas, m'sieu, répondit Bel-Eil imperturbable ; par la chaleur je vais dégager du carbonate de chaux, CaO, CO₂, contenu dans la corne que voici, un acide destiné à rehausser le goût de l'abondance de m'sieu l'économe...

Une fusée d'éclats de rire partit des quatre coins de l'étude ; le pion baissa la tête confus.

Enhardi par ce succès, Bel-Eil enfourna dans le poêle deux bouteilles d'encre vide, en grès, et se dirigea majestueusement vers le tableau.

A peine a-t-il posé deux ou trois équations chimiques de haute fantaisie, qu'une épouvantable pétarade trouble le silence de l'étude : c'est une des bouteilles qui vient d'éclater... Le pion sursaute, se précipite vers le poêle, enlève le couvercle. Dans ce moment la seconde bouteille fait explosion. Nous voyons le pauvre pion étancher le sang qui coule de sa joue, atteint par un fragment de grès.

Bel-Eil, consterné des suites imprévues de sa gaminerie, s'attend à une expulsion méritée : il balbutie...

— Pardon, m'sieu, je ne me doutais pas que mes réactions...

Mais M. Languette se contenta de lui dire avec une bonhomie non exempte de malice.

— Mon ami n'essayez plus de ces réactions dangereuses : vous voyez à quels accidents vous vous exposez !

Bien loin d'être gagné par cette bonté excessive, Bel-Eil s'en trouva humilié, et entama con-

— Tu entendras moins ces tas de bêtises de chansons qu'on dit en passant... des farceurs ou des ouvriers qui ont bu un verre...

Et, une fois sur ce chapitre, il lui fit beaucoup de recommandations, dont la plus essentielle était qu'elle ne devait pas sortir.

— Tu descendras pour manger avec les gens de la maison, et on te montrera ce qu'il te faudra. Et la nuit, ferme solidement la porte, et même le jour... vois, la serrure tient bien... Je reviendrai te trouver dès que je pourrai m'échapper du quartier... Et ne viens pas au devant de moi, si je n'arrivais pas, c'est que je serais consigné...

Et il lui décrivit, en termes aussi vagues qu'indignés, les dangers des rues parisiennes. Puis, comme le garçon frappait à la porte, il eut un petit rire heureux.

— Pour ce soir, nous dinons ici.

(La suite prochainement.)